

Concours aide-soignant

MODALITES D'INSCRIPTION A LA SÉLECTION EN FORMATION AIDE SOIGNANT

Session de formation SEPTEMBRE à Mont de Marsan : L'inscription à la sélection est possible par le biais d'un dossier d'inscription à télécharger du mois de Février au **10 Juin de l'année en cours**.

Session de formation JANVIER à Morcenx : L'inscription à la sélection est possible par le biais d'un dossier d'inscription à télécharger de mi-août à fin septembre.

MODALITES D'ACCES EN FORMATION AIDE SOIGNANT

La formation conduisant au Diplôme d'Etat Aide Soignant est accessible :

- par la voie de la formation initiale
- par la voie de la formation professionnelle continue

Les épreuves de sélection sont gratuites et sont ouvertes à tout candidat âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.

Elles comprennent :

- ▶ le dépôt du dossier de candidature comprenant :

- Une pièce d'identité
- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages
- Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français
- Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur
- le cas échéant, une attestation de suivi de préparation au concours aide soignant au cours de l'année en cours
- Pour les ressortissants hors Union Européenne, une attestation de niveau de langue française requis C1 et un titre de séjour valide pour toute la période de la formation

Le candidat peut joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience professionnelle en lien avec la profession.

Les candidats en situation de handicap peuvent demander, lors du dépôt de leur dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien.

Pour une rentrée en septembre le dossier doit être remis à l'IFAS avant la date de clôture de dépôt, soit entre le 10 et 30 juin de la même année.

- ▶ un oral sur la base d'un entretien d'une durée de 15 à 20 minutes destiné à approfondir les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat auprès d'un jury composé d'un aide soignant en activité professionnelle et d'un cadre ou d'un infirmier formateur de l'institut de formation.

Attendus et critères nationaux pour suivre la formation aide soignant

EXONERATION DE L'ÉPREUVE DE SÉLECTION

Sont dispensés de l'épreuve de sélection :

- les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de services justifiant d'une ancienneté cumulé d'au moins 1 an équivalent temps plein.

- les candidats ayant validé un ou plusieurs blocs de compétences relatif au DEAS, après passage devant le jury certificateur de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

CENTRE HOSPITALIER DE MONT DE MARSAN

Avenue Pierre de Coubertin BP 417

40024 Mont-de-Marsan Cedex

Tél. : (33) 05 58 05 10 10

Fax : (33) 05 58 05 10 01

Email : [Contact](#)

<http://www.ch-mt-marsan.fr/acceder-aux-differents-concours/concours-aide-soignant-417.html>